

# MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE BAULE

Par arrêté n° 2023-PLUIHD-004 du 07 juin 2023, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Baule, qui se déroulera pour une durée de 31 jours du 1 juillet 2023 au 31 Juillet 2023 inclus.

Monsieur Daniel MELCZER, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Baule, 4 Rue Jean Bordier, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Le lundi et le jeudi de 8h30 à 12h puis de 14h à 19h, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 16h30, en mairie de Baule.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : <https://www.ccterresduvalde Loire.fr/declaration-de-projet-emportant-mise-en-compatibilite-du-plu-de-baule-projet-intact/> ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à [pluihd@ccterresduvalde Loire.fr](mailto:pluihd@ccterresduvalde Loire.fr) ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.

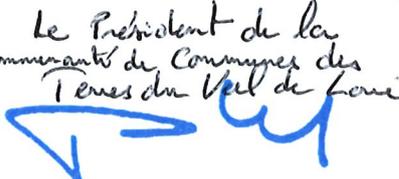
Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie de Baule :

- Le samedi 1<sup>er</sup> juillet de 9h30 à 12h30
- Le mercredi 12 juillet de 9h30 à 12h30
- Le lundi 31 juillet de 14h30 à 17h30

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.

Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier, depuis ce numéro de téléphone : 02 38 45 19 46



Le Président de la  
Communauté de Communes des  
Terres du Val de Loire  
  
Pauline MARTIN